

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1991

12 Novembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. BENOIT
M. DINDINAUD par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : STATION-SERVICE DE L'AERODROME : Allongement de la durée du bail

VOTE : 1 abstention - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par acte en date du 24 Novembre 1978, reçu par Maître BARDE, Notaire à ROYAN, la Ville de ROYAN a donné à bail à la Société Générale de Financements Immobiliers "SOGEFIM" un terrain sis à ROYAN cadastré Section C n° 1053 lieudit "Le Camp d'Aviation" pour une durée de 30 années à compter du 24 Novembre 1978.

La SARL Le Relais de l'Aéroport, locataire, étant amenée à réaliser des investissements importants concernant l'amélioration et la modernisation des installations existantes, il est sollicité un allongement de la durée du bail précité.

Compte-tenu des emprunts qu'elle entend réaliser et de la nécessité d'amortir ces investissements la prorogation demandée est de cinq ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Juridiques,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de proroger la durée du bail conclu le 24 Novembre 1978 entre la SOGEFIM et la Ville de ROYAN pour une durée de 4 ans de telle sorte que ce bail arrivera à expiration le 23 Novembre 2012.
- de désigner d'Etude de Maître LANSAC, Notaire à ROYAN, pour procéder à la rédaction dudit acte.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT